



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 2 Affaires politiques

1. À sa 5^e séance, le 3 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 2 (Affaires politiques) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [(A/69/6 (Prog. 2)]. Le Comité était également saisi d'une note du Secrétariat sur le projet de cadre stratégique (E/AC.51/2014/CRP.1).
2. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen de celui-ci par le Comité.

Examen de la question

3. Les membres se sont félicités du programme, faisant observer qu'il était très important pour le maintien de la paix et la sécurité internationales. Elles ont noté que les recommandations du Comité avaient été prises en compte lors de l'élaboration du projet de cadre stratégique. Des précisions ont été demandées concernant certaines modifications par rapport au texte du plan-programme biennal pour la période 2014-2015, notamment en ce qui concerne la description des stratégies et objectifs et le nombre et l'ordre des réalisations escomptées, et la suppression de paragraphes portant sur la coordination et la structure. L'opinion a été émise que concision n'était pas toujours synonyme de clarté et qu'il fallait veiller à préserver l'équilibre entre la forme et le fond. D'autres membres se sont



déclarés favorables à la nouvelle présentation du cadre stratégique du programme. Des éclaircissements ont été demandés au sujet du recours à d'autres moyens pour remédier aux difficultés rencontrées par le Département des affaires politiques dans l'exécution de son programme du fait de l'insuffisance des ressources allouées aux voyages, comme le décrit le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/69/144). Des explications supplémentaires ont été demandées sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du programme et les textes portant autorisation propres au projet de cadre stratégique.

4. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), on a demandé pourquoi, dans la stratégie, « partenariats avec d'autres acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies » avait été inséré à l'alinéa h), alors que « renforcer les liens politiques et opérationnels avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix » figurait à l'alinéa l).

5. Pour ce qui est du sous-programme 2 (Assistance électorale), des éclaircissements ont été demandés sur les changements apportés à l'objectif, ainsi que sur les textes portant autorisation du programme qui ont donné lieu à ces changements, notamment l'emploi du terme « élections honnêtes ». Des précisions ont également été demandées sur la réalisation escomptée b), « Renforcement de la cohérence et de la convergence à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'assistance électorale. »

6. Concernant le sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité), il a été noté que l'indicateur de succès a) permettrait de mesurer le degré de satisfaction de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies (« wider membership » dans la version anglaise). L'opinion a été émise que l'expression « wider membership » manquait de clarté et qu'il fallait préciser de quelle façon le Secrétariat allait mesurer cette satisfaction.

7. S'agissant du sous-programme 4 (Décolonisation), on s'est inquiété de ce que la description de la stratégie avait été abrégée et des éléments essentiels, tels que la fourniture d'une assistance technique aux organes délibérants, notamment au Comité spécial, avaient été supprimés. Il a été indiqué que le texte supprimé devait être rétabli.

8. En ce qui concerne le sous-programme 5 (Question de Palestine), des membres se sont dits préoccupés par les modifications apportées à la stratégie, notamment le remplacement de l'expression « toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies » par « légitimité internationale » (par. 2.13), et ont demandé des précisions sur la signification de « légitimité internationale » et sur la façon dont il serait veillé à l'application de toutes les résolutions. Il a également été dit que l'indicateur iii), « meilleure prise de conscience au niveau international », n'était pas mesurable et correspondait donc plus à une réalisation escomptée qu'à un indicateur de succès.

9. Des membres ont également exprimé leur appui au sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le renforcement des moyens dont les États Membres disposent dans ce domaine.

10. Pour ce qui est du sous-programme 7 (Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient), on a demandé des

explications supplémentaires en ce qui concerne la suppression des adjectifs « diplomatique » et « culturel » de la stratégie. Au sujet de l'indicateur de succès c), des éclaircissements ont été demandés sur l'avantage qu'il y avait à remplacer « plan d'intervention à moyen terme » par « plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ». Il a été indiqué que dans la réalisation escomptée a), le terme « participants » était vague.

11. Concernant le sous-programme 8 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix), l'importance du sous-programme pour le développement a été soulignée. Il a été rappelé que l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies devait avoir lieu en 2015. Des membres ont fait valoir que, quelle que soit l'issue de cet examen, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait continuer à fournir un appui analytique à la Commission de consolidation de la paix. On a également demandé pourquoi la réalisation escomptée b) du cadre stratégique pour la période 2014-2015, qui concernait le Fonds pour la consolidation de la paix, avait été exclue du cadre stratégique pour la période 2016-2017.

12. En ce qui concerne le sous-programme 9 (Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé), des précisions ont été demandées sur les réalisations escomptées et les indicateurs de succès.

Conclusions et recommandations

13. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications ci-après :**

Orientation générale

Paragraphe 2.2

Dans la seconde phrase, remplacer les mots « rétablissement de la paix et consolidation de la paix après les conflits » par les mots « rétablissement de la paix, renforcement des capacités et consolidation de la paix après les conflits ».

Paragraphe 2.5

Dans la deuxième phrase, supprimer les mots « et orienter ».

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée a) par le texte suivant :

« a) Amélioration de la capacité des États Membres de détecter, prévenir et régler les situations de conflit ».

Stratégie

Paragraphe 2.7 h)

Remplacer « d'autres acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies » par « d'autres entités du système des Nations Unies et organisations sous-régionales, régionales et internationales ».

Paragraphe 2.7 m)

À la fin du paragraphe, ajouter : « et m) donner aux femmes les moyens d'apporter leur contribution à la consolidation de la paix et à la médiation. »

Sous-programme 2

Assistance électorale

Objectif de l'Organisation

Remplacer le libellé de l'objectif de l'Organisation par le texte suivant : « Renforcement des capacités des États Membres qui en font la demande, en particulier grâce à la consolidation des institutions électorales nationales. »

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) iii) par le texte suivant :

« Augmentation du nombre de cas dans lesquels des missions ou des experts électoraux ont été déployés dans les délais prescrits. »

Dans l'indicateur de succès b), supprimer les mots « notamment en matière d'assistance électorale intégrée ».

Sous-programme 4

Décolonisation

Stratégie

Paragraphe 2.10

Dans la première phrase, après « Groupe de la décolonisation », ajouter « , qui fournira un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à l'Assemblée générale. »

Paragraphe 2.12

Remplacer le paragraphe par le texte du paragraphe 2.14 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015, libellé comme suit, en remplaçant le chiffre « 16 » par le chiffre « 17 » :

« 2.12 Pour soutenir les organes délibérants susmentionnés, en particulier le Comité spécial, des avis et une assistance technique seront fournis au Comité, notamment : aux fins de ses travaux sur la situation

dans les 17 derniers territoires non autonomes lors de ses sessions annuelles; lors de la préparation et de la tenue de ses séminaires organisés en alternance dans les Caraïbes et le Pacifique; lors des missions de visite; et dans le cadre de toute autre activité relevant de son programme de travail. Une assistance sera également fournie pour améliorer la coopération du Comité avec les puissances administrâtes, maintenir des contacts avec les représentants des territoires non autonomes et nouer des relations avec les organismes et institutions des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en vue de progresser encore dans la décolonisation et de mettre totalement fin au colonialisme. Cet appui prendra notamment la forme d'un suivi attentif de l'évolution de la situation dans les territoires non autonomes, de l'exécution de travaux de recherche ainsi que de l'établissement de documents de travail, de rapports, d'analyses et d'exposés. En outre, en coopération avec le Département de l'information, des documents d'information, notamment des publications et des programmes audiovisuels sur la décolonisation, seront élaborés et largement diffusés, en vue de sensibiliser davantage la communauté internationale aux problèmes de décolonisation et de mobiliser l'opinion internationale en faveur de l'élimination complète du colonialisme. »

Sous-programme 5
Question de Palestine

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur iii) par le texte suivant :

« Meilleure sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine, notamment par l'augmentation du nombre de notes de synthèse, de ressources et de documents d'information de qualité fournis par la Division des droits des Palestiniens ».

Stratégie

Paragraphe 2.13

Après la deuxième phrase, insérer la phrase qui suit :

« L'Organisation continuera d'appuyer le Comité jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée sous tous ses aspects de manière satisfaisante et dans le respect du droit international. »

Sous-programme 7
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Indicateurs de succès

Dans la version anglaise, remplacer l'énoncé de l'indicateur b) par le texte suivant :

« The level of resources made available for improving the socioeconomic conditions of the Palestinian people is maintained in accordance with their needs ».

Stratégie

Paragraphe 2.15

Dans la première phrase, remplacer « en tenant compte de la problématique hommes-femmes » par « en tenant compte des aspects diplomatiques et culturels ainsi que de la problématique hommes-femmes » et remplacer « dans le Territoire palestinien occupé » par « en Palestine ».

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant :

« Il sera chargé de coordonner les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour encourager la participation des parties et de la communauté internationale au moyen d'une amélioration de la planification et d'un renforcement des négociations et des consultations afin de progresser sur la voie d'un règlement fondé sur l'existence de deux États. »

Paragraphe 2.16

Remplacer « dans le Territoire palestinien occupé » par « en Palestine ».

Sous-programme 8

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif de l'Organisation

Dans l'énoncé de l'objectif de la version anglaise, remplacer l'expression « countries emerging from conflict » par « post-conflict countries ».

Indicateurs de succès

Dans le libellé de l'indicateur a) i), supprimer les mots « et orienter ».

Dans l'indicateur de succès b) ii), remplacer « Pourcentage des fonds » par « Totalité des fonds ».

Au début de l'indicateur de succès b) iv), insérer « Maintien du » devant « pourcentage ».

Au début de l'indicateur de succès c), insérer « Augmentation du ».

Textes portant autorisation du programme

Dans le sous-programme 1, remplacer le sujet du document [S/PRST/2011/4](#) par le libellé suivant : « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : interdépendance de la sécurité et du développement ».